

DIMANCHES 24 ET 31 DECEMBRE 2006

FLASH INFO sur les dispositions prises par la Direction Générale pour les dimanches 24 et 31 décembre 2006.

POUR LES MAGASINS OUVERTS EXCEPTIONNELLEMENT

En plus de la double rémunération des heures travaillées le dimanche, prévue par l'accord Casino (*donc paiement des heures + majoration = 200 %*)

LES SALAIRES BENEFICIERONT D'UN VRAI REPOS COMPENSATEUR PAYE

d'une durée équivalente aux heures travaillées ces 2 dimanches là

A PRENDRE AVANT FIN FEVRIER 2007

Ces dispositions s'appliqueront également aux Vendeurs Serca

POUR LES MAGASINS OUVERTS HABITUELLEMENT

LES HEURES SERONT MAJOREES A 100 % AU LIEU DE 25 %

Pour les dimanches 24 et 31 décembre

(donc rémunérées à 200 % au lieu de 125 %)

Pour FO

.....
Ces dispositions prises par la Direction Générale vont dans le bon sens, rejoignant en cela la préoccupation de FO relative à cette configuration du calendrier 2006, identique à celui de l'année 2000.